



NOTE D'INFORMATION N°3

Circonscription EVREUX III

A afficher en salle des maîtres



Ressource : <https://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Les Rendez-Vous de carrière

Cette note d'information a pour but de rappeler la procédure technique et de conseiller le personnel concerné pour ces rendez-vous professionnels.

I- PERSONNEL CONCERNE

Au titre de cette année scolaire 2019/2020, les professeurs concernés sont les suivants :

- Les agents qui sont dans la 2^{ième} année du 6^{ième} échelon du grade de classe normale. Ces agents sont concernés pour un 1^{er} rendez-vous de carrière.
- Les agents qui ont une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8^{ième} échelon de la classe normale. Ils auront leur 2^{ième} rendez-vous de carrière cette année.
- Les agents qui sont dans la deuxième année du 9^{ième} échelon de la classe normale. Ils auront leur 3^{ième} rendez-vous de carrière.

II- PROCEDURE

Les agents concernés par un Rendez-vous de carrière au cours de cette année scolaire reçoivent un mail, sur leur messagerie académique, indiquant la date, l'heure et le lieu de l'inspection puis de l'entretien. Ils sont invités à cliquer sur un lien qui les redirigera vers le « *Portail agent SIAE* » afin de valider la prise de connaissance de ces rendez-vous et demander un éventuel report des dates proposées.

En cas de changement de dates de rendez-vous, l'IEN doit laisser un intervalle de deux semaines avant la nouvelle date proposée.

Le nouvel arrêté du 21 juin 2019 prévoit une prolongation de la campagne d'évaluation jusqu'à la mi-octobre 2020 pour les rendez-vous de carrière des personnels qui n'auraient pas pu en bénéficier au cours de cette année, pour différentes raisons (maternité, formation, maladie, etc.).

A l'issue de ce rendez-vous, et dans un premier temps, l'agent est informé, via sa messagerie académique, du dépôt des deux appréciations de l'IEN.

- Une appréciation sur le niveau d'expertise des 11 compétences professionnelles ciblées (Cf. tableau en fin de note).
- Une appréciation littérale de quelques lignes.

L'enseignant peut formuler des observations dans le cadre réservé à cet effet, dans un délai de deux semaines.

Dans un second temps, l'autorité académique compétente émet une appréciation finale sur ce même compte-rendu. Elle est notifiée dans les deux premières semaines de la rentrée scolaire 2020-2021.

L'enseignant peut former un recours gracieux, par écrit, en vue de demander la révision de son appréciation par l'autorité compétente, dans un délai de 30 jours.

III- **OBJECTIFS et DEROULEMENT**

L'objectif de ces rendez-vous de carrière est double :

- Pour l'IEN : Reconnaître la valeur professionnelle des personnels d'éducation et identifier les compétences de chacun.
- Pour le personnel : Favoriser son propre développement professionnel par un temps d'échanges sur les compétences acquises. Bénéficier d'un gain d'un an sur les avancements à l'échelon suivant et un accès à la hors-classe accéléré.

Le déroulement nécessite une préparation, tant pour l'observation que pour l'entretien. Vous trouverez un document préparatoire sur ce lien :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/09 - septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Ce document peut m'être adressé, par voie électronique, en amont du rendez-vous de carrière (préféré) ou le jour de l'entretien.

L'entretien permet de croiser les regards sur l'observation des séances. Il vise à expertiser tout autant la préparation, la conduite et l'analyse des gestes professionnels.

L'entretien porte également sur le parcours professionnel, les acquis de l'expérience et les souhaits d'évolution de carrière.

ANNEXES :

Tableau des compétences évaluées :

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 : P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)				
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement (11, 12 et 13)				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1/2/6)				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				

Appréciation générale des évaluateurs

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2nd degré) :

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent